

FICHE TECHNIQUE

GENERATION® GRAIN'TECH

Informations Produit

Nom homologué : GENERATION® GRAIN'TECH

AMM n° : FR-2012-0504

Détenteur de l'autorisation : LIPHATECH SAS – Bonnel – CS 10005 – 47480 PONT DU CASSE (France) – Tél 05 53 69 35 70

Composition : 25mg/kg de DIFETHIALONE (0,0025% m/m) (N° Cas : 104653-34-1)

Formulation : Granulés - Appât prêt à l'emploi

Type de produit : TP14 Rodenticide

Catégorie d'utilisateur : Professionnels

Usages : Rats (*Rattus rattus* et *Rattus norvegicus*) – Souris domestique (*Mus musculus*)

Couleur de l'appât : rouge

Lieux d'utilisation : Intérieur, extérieur (autour des bâtiments)



Les bonnes pratiques

- Avant d'envisager d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessibles pour les rongeurs, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires. Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (ex, parcsours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc ...)

Instruction d'utilisation

Formulation grains, prête à l'emploi à base de Diféthialone : anticoagulant puissant de dernière génération sans résistance connue à ce jour. Contient du Bitrex® (marque déposée par Mac Farlan Smith) amérisant réduisant les risques d'absorption accidentelle sans affecter l'appétence du produit par le rongeur. A utiliser sur rats (rats bruns et rats noirs) et souris, à l'intérieur et à l'extérieur (autour des bâtiments).

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]». Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts. L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage. Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (gants en Latex ou équivalent, norme EN 374-1:2016). Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative. Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement. Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

Dose par point d'appât : Souris : jusqu'à 50g - Rats (rats bruns et rats noirs) : jusqu'à 200g

Pour une utilisation «autour des bâtiments» : Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

Mesures de gestion de risque

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation. Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active. En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât. Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement. Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs. Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé. Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

Recommandation de stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Instruction pour l'élimination

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

Informations réglementaires

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'exposition répétée ou d'une exposition prolongée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

P260 : Ne pas respirer les poussières

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise

P501 : Éliminer le contenu/le récipient selon la réglementation en vigueur

Dangereux pour les chiens et les chats

Dangereux pour la faune



ATTENTION

Premiers secours

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas: d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse; d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes; d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
GENERATION GRAIN'TECH

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

GENERATION GRAIN'TECH

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit Biocide (TP14 Rodenticide) - Appât utilisé dans la lutte contre les rongeurs.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LIPHATECH S.A.S

Bonnell – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 35 70 - Fax : 05 53 69 35 71

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfla : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément au Règlement n°1272/2008/CE et ses adaptations :

Classes et catégories de danger : STOT RE catégorie 2, Toxicité aquatique chronique, catégorie 3

Mentions de danger : H373, H412

2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement n°1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P260 : Ne pas respirer les poussières

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise

P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale.

2.3 – Autres dangers

-

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient 25 mg/kg (0.0025%) de Difethialone (N° CAS : 104653-34-1).

➤ Classification et étiquetage selon le Règlement n° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Nom chimique	Classes et catégories de danger	Mentions de danger (*)
Difethialone	Tox. aiguë cat. 1, STOT RE cat.1, Repr. 1B, Tox. aqua. aiguë cat. 1, Tox. aqua. chronique cat. 1	H300 ; H310 ; H330 ; H360D H372 ; H400, H410

*Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

En cas d'exposition suspectée, consulter immédiatement un médecin. Les symptômes d'empoisonnement peuvent surgir quelques jours après l'exposition.

- **CONTACT AVEC LES YEUX :**
 - Garder l'œil ouvert et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
 - Oter les lentilles de contact si la victime en porte après les 5 premières minutes de rinçage, puis continuer à rincer l'œil.
 - Mettre en observation pour les symptômes décrits ci-dessous
- **INHALATION :**
 - Non applicable.
- **CONTACT AVEC LA PEAU :**
 - Oter les vêtements contaminés. Les laver avant réutilisation.
 - Rincer immédiatement la peau avec du savon et de l'eau.
 - Surveiller les symptômes décrits ci-dessous.
- **INGESTION**
 - Laver la bouche à l'eau claire.
 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/l'étiquette/la fiche de données de sécurité.
 - Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre antipoison ou du médecin.
 - Ne rien administrer oralement à une personne inconsciente.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes cliniques : saignement nasal, saignement des gencives, crachement de sang, apparition d'hématomes multiples ou étendus, apparition généralement brusque d'une douleur viscérale inhabituelle.

Symptômes biologiques : sang dans les urines, augmentation du temps de coagulation.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Le traitement primaire est antidotal plutôt qu'un diagnostic clinique. Antidote : la vitamine K₁ spécifique (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K₁ (vitamine K₃ : ménadione par exemple) ne sont pas très actifs et ne doivent pas être utilisés. L'efficacité du traitement est évaluée par la mesure du temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement jusqu'à ce que le temps de coagulation redevienne et DEMEURE normal. En cas d'intoxication sévère, il pourrait s'avérer nécessaire d'administrer, en complément de la vitamine K₁, du sang ou du plasma frais congelé ou un facteur humain de coagulation : PPSB humain pour injection intraveineuse.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation. La mousse et la poudre chimique en tant que moyen d'extinction de feu sont préférables pour éviter la déperdition d'eau excessive.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 13/06/2018

5.3- Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.
Ce produit n'est pas hautement inflammable ni auto-inflammable. Il n'est ni oxydant, ni explosif.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage. Consulter également la section 8.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit peut être recueilli par des moyens mécaniques (pelle et balai par exemple). Ramasser le produit et le placer dans des récipients pour récupération et élimination. Après ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et du détergent. Eviter la dispersion d'eau de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau.

6.4- Références à d'autres sections

-

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation.

Équipement de protection : consulter la section 8

Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ou mâcher du chewing-gum pendant la manipulation du produit.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker en sécurité. Conserver dans l'emballage original. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 – Utilisations finales particulières

Ce produit est un appât destiné à la lutte contre les rongeurs.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition ne sont pas déterminées pour la substance active.

8.2- Contrôles de l'exposition

En cas d'exposition fréquente ou prolongée, il est recommandé de se soumettre à une vérification du temps de coagulation.

PROTECTION RESPIRATOIRE :

Non applicable.

PROTECTION DES MAINS :

Il est recommandé aux intervenants de porter des gants en latex ou des gants jetables. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Se laver les mains immédiatement après toute manipulation.

PROTECTION DES YEUX :

Une protection des yeux n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.

PROTECTION DE LA PEAU :

Un vêtement de protection spécifique ou autre équipement de protection personnelle n'est pas requis si le produit est correctement utilisé.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 13/06/2018

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Grains (Blé)
COULEUR : Rouge
ODEUR : Odeur de céréales
POINT DE FUSION : Non applicable
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION : Données non disponibles
INFLAMMABILITE : Pas hautement inflammable
TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE : 387°C
PROPRIETES OXYDANTES : Non oxydant
EXPLOSIVITE : Non explosif
PRESSION DE VAPEUR : Données non disponibles
DENSITE : Non applicable
CONSTANTE DE HENRY : Données non disponibles
pH : 7.21
SOLUBILITE DANS L'EAU : Non miscible
COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Données non disponibles
VISCOSITE : Non applicable

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulations.

10.2- Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions normales de stockage.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4- Conditions à éviter

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation.

10.5- Matières incompatibles

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITE AIGUE

Etudes menées sur le mélange :

DL₅₀ voie orale (Rat) : > 5000 mg/kg
DL₅₀ voie cutanée (Lapin) : > 2000 mg/kg.
CL₅₀ inhalation : Non applicable.
Irritation oculaire : Non irritant.
Irritation cutanée : Non irritant.
Sensibilisation : Non sensibilisant

TOXICITE CHRONIQUE :

Etudes menées sur la substance active Difethialone

LOAEL (Rat - 90 jours) : 4 µg/kg pc/jour - NOAEL (Rat - 90 jours) : 2µg/kg pc/jour.
LOAEL (Chien - 90 jours) : 20 µg/kg pc/jour - NOAEL (Chien - 90 jours) : 10 µg/kg pc/jour
La substance active est classée comme étant dangereuse et pouvant gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 13/06/2018

DONNEES CANCERIGENES : Aucune donnée disponible pour le mélange.
Substance active Difethialone : Pas d'effet cancérigène mis en évidence.

DONNEES MUTAGENES : Aucune donnée disponible pour le mélange.
Substance active Difethialone : Pas d'effet mutagène mis en évidence *in vivo* ou *in vitro*.

TOXICITE SUR LA REPRODUCTION : Aucune donnée disponible pour le mélange.
Substance active Difethialone : D'après les études réalisées : Aucun effet sur la reproduction.
RAC conclusion: Cette substance est considérée comme possiblement toxique pour le développement du fœtus si l'on se base sur les données de tératogénicité humaine obtenue pour le coumafène.

AUTRES COMMENTAIRES : La substance active est un rodenticide anticoagulant puissant qui a des effets toxiques accumulatifs dus à l'activité antivitaminique K.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Etudes menées sur la substance active Difethialone

LC₅₀ Poisson (96 h.) : 51 µg/L - NOEC : 22µg/L (*Oncorhynchus Mykiss*)
CbE₅₀ Algue (72 h.) : 65 µg/L - NOEC : 32 µg/L (*Selenastrum capricornutum*)
CE₅₀ Daphnie (48 h.) : 4.4 µg/L - NOEC : 3µg/L (*Daphnia magna*)
La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES

Toxicité algue : CL₅₀ Ver de terre (14 jours) (*Eisenia foetida*) > 1000 mg/kg de sol

TOXICITE SUR L'OISEAU

Toxicité algue : DL₅₀ : 0.264 mg/kg pc (*Colinus virginianus*)
Régime alimentaire à court terme (30 jours) : CL₅₀ : 0.56 mg/kg de nourriture (*Colinus virginianus*)

12.2- Persistance et dégradabilité

La substance n'est pas considérée comme étant facilement biodégradable.

Voie et taux de dégradation dans le sol : DT₅₀ : entre 417 et 976 jours

Voie et taux de dégradation dans l'eau : Hydrolyse DT₅₀ : 175 jours (pH 7) ; >1an (pH 5) - 11.2% de dégradation après 30 jours - Photolyse DT₅₀ : entre 20 et 60 minutes

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Log Pow : 6.29

Facteur de bioconcentration (BCF) (poisson) : 39974 (calculé) – Fort potentiel de bioaccumulation

12.4- Mobilité dans le sol

La substance Difethialone est non mobile dans le sol.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Potentiel PBT.

12.6- Autres effets néfastes

A ce jour pas d'autres effets indésirables connus.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Emballages vides :

Déposer les emballages vides en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé, ni recyclé.

Emballages contenant encore du produit :

Éliminer les produits non utilisés ou souillés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Pour identifier la déchetterie la plus proche de chez vous, consulter le site de l'U.P.J. (Union des Entreprises pour la protection des jardins et des espaces publics) : www.upj-asso.org

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

La substance active contenue dans ce produit est exemptée d'évaluation sur la sécurité chimique.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H300 : Mortel en cas d'ingestion ; **H310** : Mortel par contact cutanée ; **H330** : Mortel par Inhalation ;
H360D : Peut nuire au fœtus ; **H372** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée ; **H400** : Très toxique pour les organismes aquatiques ; **H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50%

CL₅₀: Concentration létale 50%

LLNA: Local Lymph Node Assay

NOEL: No observable level effect

NOEC: No observed effect concentration

CE₅₀: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 2 : Mise à jour des conseils de prudence.

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 13/06/2018

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

